



Le CCAS et le Centre d'Examens de Santé et de médecine préventive vous proposent de bénéficier gratuitement d'un bilan de santé personnalisé

Le **26 février 2018.**

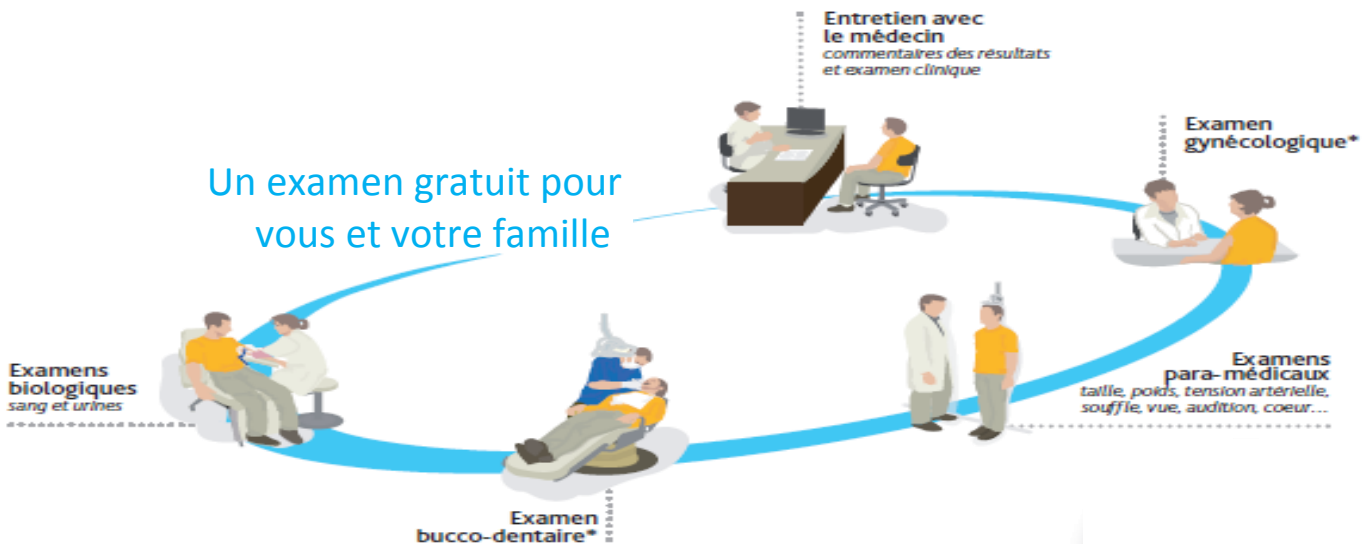
Le bilan de santé comprend : un examen médical de prévention ainsi que des examens complémentaires éventuels.

Seule condition pour en bénéficier : disposer d'un numéro d'affiliation CPAM et être à jeun le jour de l'examen.

## **5** Bonnes raisons de passer un examen de santé

- 1 Un temps d'échange avec une équipe à votre écoute,
- 2 Un accès au dépistage et un diagnostic précoce,
- 3 Un moment pour faire le point sur votre santé,
- 4 Une aide pour mieux accéder à vos droits,
- 5 Un bilan pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

## Les étapes de l'examen de Santé:



**Rendez-vous le 26 février. Départ devant la mairie à 07H50, Retour vers 15h00.**

**Transport gratuit** au Centre d'Examens de Santé de Metz.

**Une collation et un repas vous seront offerts par la CPAM.**

**ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITEES À 20 PERSONNES**

**Inscription avant le 02 février 2018.**

**Pour en savoir plus et vous inscrire contacter la Mairie.**